

Commune de Boissettes

Date de dépôt : 28 novembre 2022

Demandeur : RICCO Anthony

Sur un terrain cadastré : AB 256

Sis : 15 rue des sables à Boissettes (77350)

Le Maire de la Commune de Boissettes,

VU la déclaration préalable présentée le 28/11/2022 par M RICCO Anthony, domicilié au 15 rue des sables à BOISSETTES (77350), sur un terrain cadastré AB 256, 15 rue des sables à BOISSETTES (77350), enregistrée en mairie sous le n° DP 077 038 22 00017,

VU le projet consistant à :

- Remplacement de 2 portails existant par 2 portails en aluminium de couleur RAL 7016.
- Ravalement du mur de clôture de couleur ton pierre en accord avec les murs existants.

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-6 et L. 332-6-1,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-12,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2018 et modifié le 14 janvier 2020 puis le 13 juillet 2020,

CONSIDERANT que les parcelles se situent en zone UB.

ARRETE

Article 1 – Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Fait à Boissettes, le 19 décembre 2022

Thierry SEGURA
Le Maire,

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un Recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la Notification de l'acte.

